

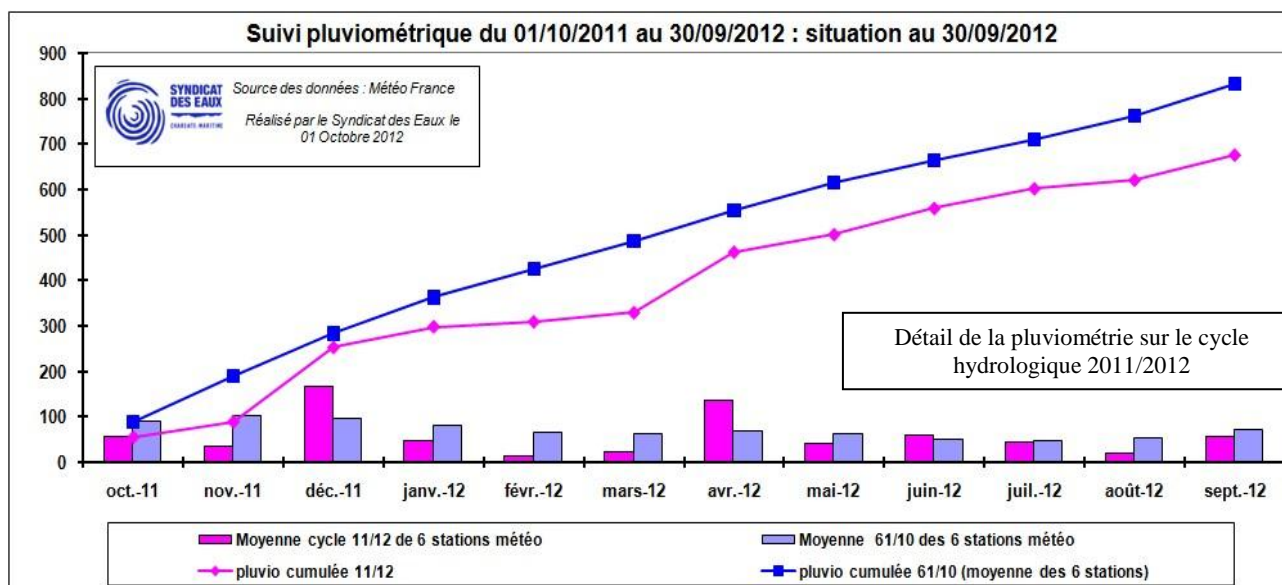
EAU POTABLE



1 – Situation hydrologique 2012

Gestion de l'étiage 2012

La pluviométrie du cycle hydrologique (du 01 Octobre 2011 au 30 Septembre 2012)- Les faibles pluies d'Octobre et Novembre ont prolongé l'étiage jusqu'au début Décembre où la pluviométrie très excédentaire a enfin permis de se rapprocher du cumul pluviométrique moyen et provoquer la recharge des nappes d'eau souterraine.

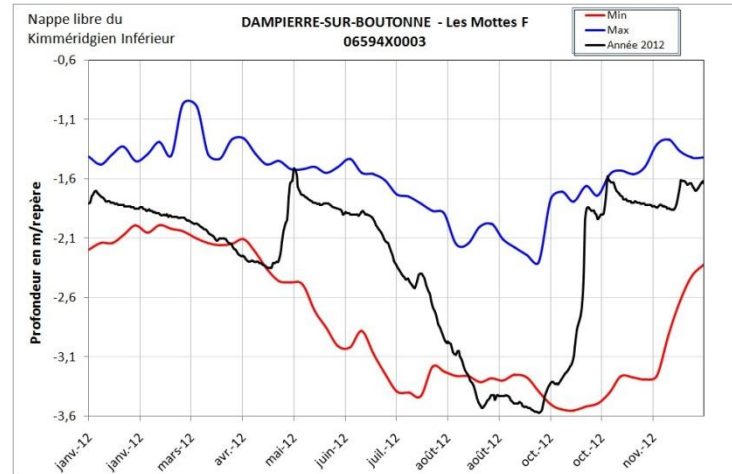
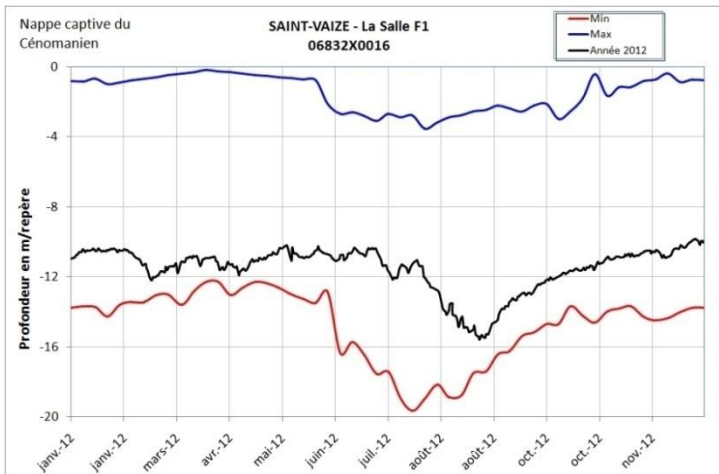


L'hiver exceptionnellement sec (Janvier à Mars 2012 : 75 mm contre une moyenne de 200 mm) a stoppé la recharge des nappes d'eau souterraine. **Au printemps**, les pluies excédentaires du mois d'Avril (130 mm), et de Juin ont permis une recharge tardive des nappes juste avant l'étiage.

L'étiage a été marqué par un déficit pluviométrique au mois d'Août. La campagne d'irrigation a débuté fin juin pour s'achever fin Août.

Automne 2012/hiver2013– Le cycle hydrologique débute par des pluies excédentaires d'Octobre à Décembre (350 mm contre 280 en moyenne).

Conséquences sur le niveau des nappes- Les niveaux piézométriques sont restés très bas jusqu'au début du printemps 2012. La pluviométrie excédentaire a fait nettement remonter le niveau des nappes libres (cf. graphe de Dampierre/Boutonne) et dans une moindre mesure, celui des nappes captives (cf. graphe de St Vaize).



Les niveaux relativement hauts en début d'été ont limité les restrictions de pompage pour l'irrigation. L'été sec, conjugué au maintien des prélèvements agricoles, a entraîné une baisse importante des niveaux, pour atteindre les minimas connus en Août 2012.

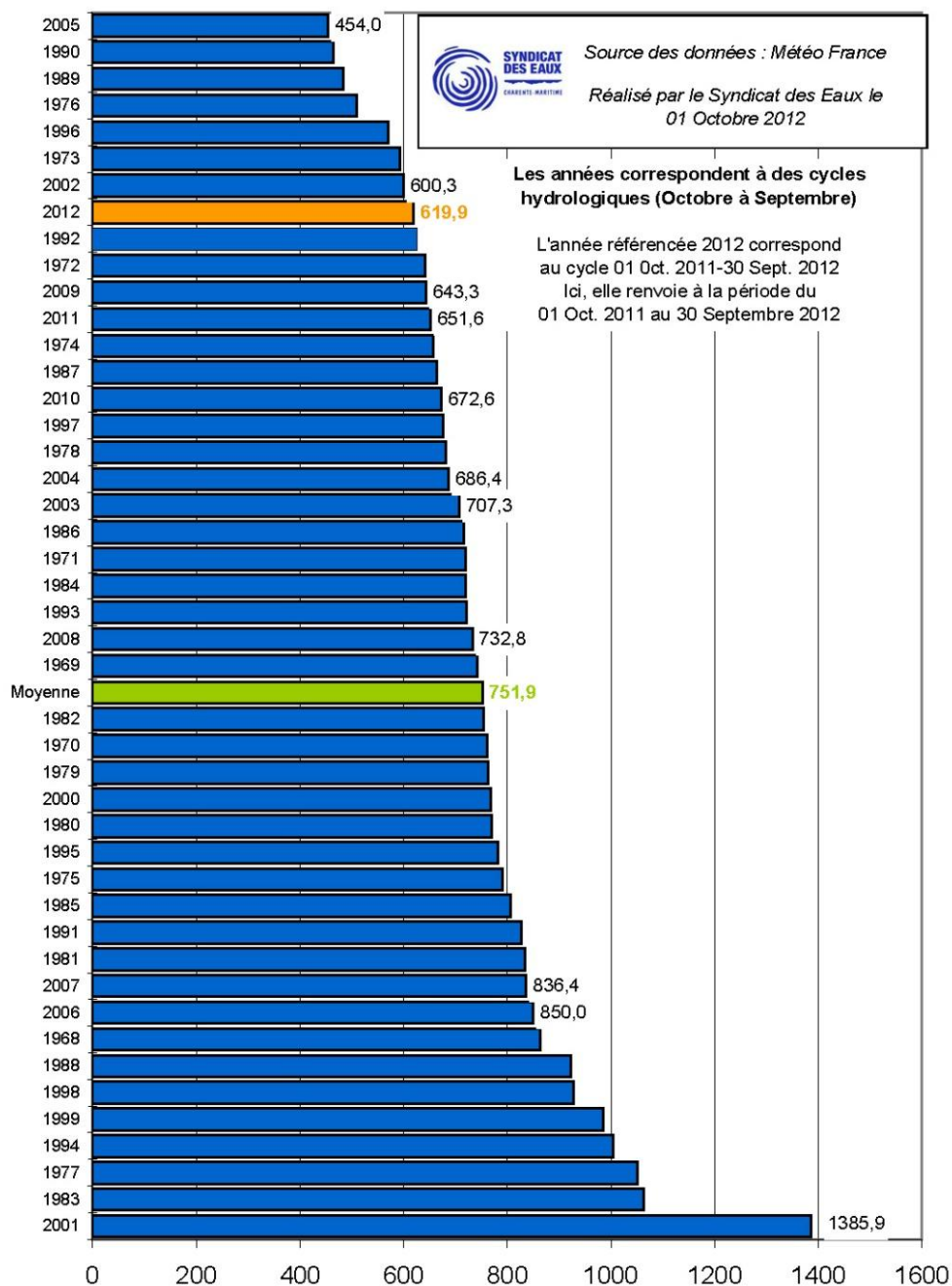
Pour les nappes captives, la remontée en fin de printemps a été moins forte et les niveaux ont également franchi les minimas au mois d'Août. Les pluies excédentaires de l'automne ont permis une recharge rapide des nappes libres et différées pour les nappes captives dont l'inertie est plus grande.

Consommation d'eau potable- La pointe estivale 2012 sur le réseau primaire a atteint 89 200 m³/j le 17 Août, (pour comparaison : 84 200 en Août 2011, 87 200 en Août 2010 et 91 000 en Juillet 2006).

De Juillet à Août 2012, la consommation journalière a dépassé les 80 000 m³/j durant 17 jours (contre 13 jours en 2011, 25 jours en 2010 et 15 jours en 2006).

L'année 2012 se classe dans les années sèches des 40 dernières années (cf. graphique ci-dessous).

Cumul des précipitations pour la station de La Rochelle (du 01 Octobre au 30 Septembre)



Le suivi des nappes

La gestion prévisionnelle de la ressource en eau souterraine bénéficie d'un suivi à l'échelle départementale. Initié en 2010, l'équipement de piézomètres télégérés par le Syndicat a été complété en 2012 par 3 nouveaux sites.

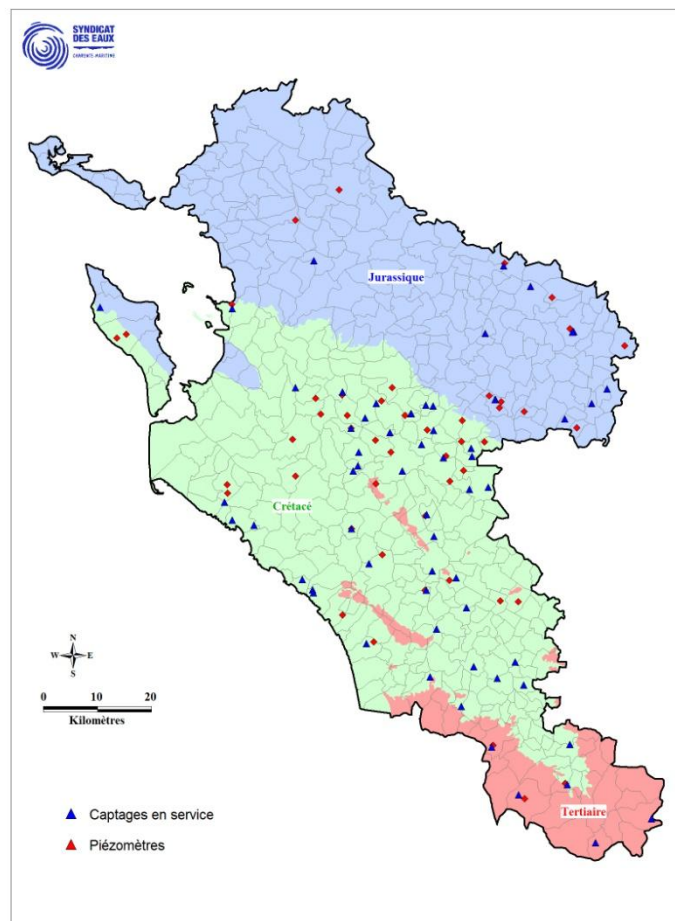
Le suivi porte désormais sur 34 ouvrages répartis dans tout le département (9 aquifères en domaine libre et/ou captif).

En parallèle, la télégestion de 3 piézomètres, équipés a été confiée à la RESE.

Sur certains ouvrages côtiers, le suivi de la conductivité et la turbidité sont pris en compte depuis le printemps 2012.

Fin 2012, 62 captages et 54 piézomètres sont télégérés dans le département (SDE, RESE, VEOLIA et SAUR). Ce suivi permet l'établissement d'une note hebdomadaire transmise aux principaux acteurs de l'eau. Une note journalière sur le suivi de quelques ouvrages prioritaires est transmise à l'ARS et la DDTM.

La démarche de mise en place d'une plateforme web de diffusion des données a été poursuivie avec la société Aquasys. Sa mise en service est prévue mi-2013.



Le Syndicat a participé tout au long de l'année 2012 à diverses réunions sur la gestion de l'eau (ODE, SAGE Seudre, Boutonne, Charente...).

2 – Les recherches en eau et les actions de protection des ressources

2.1 – Les recherches en eau

- **Forage d'exploitation**– Les interventions suivantes ont eu lieu en 2012 :

Ouvrage concerné	Potentiel testé	Nature de l'intervention
Fontaine d'Ozillac "Fief du Breuil"	150 m ³ /h	Forage de reconnaissance transformé directement en forage d'exploitation, afin de remplacer l'ouvrage existant dont le potentiel était trop faible (≈ 25 m ³ /h).

- **Pour l'équipement, le raccordement et la mise en service de nouveaux forages**, les installations réalisées sont les suivantes :

Nouveaux forages	Date de mise en service et utilisation
Chérac « La Boise »	Syndicat de Chaniers- Alimentation du Syndicat en remplacement de la source de Dompierre/Charente « Les Renfermis ». Fin des travaux d'équipement des forages. Mise en service en Avril 2012.
Dompierre/Charente « Les Grolles »	
Fontaine d'Ozillac « Fief du Breuil »	Préparation du dossier d'avant projet



Captage de Dompierre sur Charente "Les Grolles" :
réception des installations en Juin 2012



Forage de reconnaissance de Fontaine d'Ozillac "Fief du Breuil" :
Foration du réservoir captif du Turonien

2.2 – La protection de la ressource

2.2.1 – Les périmètres de protection

Au 31 Décembre 2012, sur les **69 captages** du Syndicat :

- **53** champs captants (46 en service et 7 prochainement mis en production) bénéficient d'un périmètre officiel ;
- **4** forages, dont **3** nouveaux ouvrages et **1** forage réhabilité, sont prochainement à protéger. Deux dossiers de périmètres de protection sont passés en Commission Spécialisée Captages en Novembre 2012 ;
- **7** ouvrages sont en réserve;
- **5** vont être désaffectés d'ici 2014/2015.

Les 5 anciens captages à désaffecter seront, en accord avec les services de l'ARS, remplacés par de nouveaux forages dotés de périmètres de protection. Il s'agit des ouvrages suivants :

	Captages à désaffecter	Ouvrage de remplacement	Date prévisionnelle de désaffectation
1	Bedenac "Le Pénitencier"	Bédenac « Le Jarcelet ». Travaux d'équipement et de raccordement en 2014/2015	2014/2015
3	Aulnay "Palud 2"	Juicq « Etray & Bois Moreau » dotés d'une unité de traitement au charbon actif	2013
4	Poursay Garnaud "Bois de Vervant"	Ballans « Les Sablons ».	Début 2014
5	Bresdon "Fontaines Charlemagne"		
6	Scieq "La Bistandille"		

Etudes préalables pour la protection de nouveaux forages- Les études préalables pour la protection des nouveaux forages ont été achevées en 2012.

Travaux de mise en conformité – Dans le cadre des périmètres de protection, des travaux complémentaires (hors diagnostics des forages privés) sont parfois nécessaires pour mettre en conformité ou protéger les installations.



Busage entre 2 sources

Captage d'Authon « Le Marais F2 » -

Premier plan : travaux de liaison entre griffons

Second plan : contrôle du débit des sources



Pose d'un canal venturi

Le tableau suivant présente les travaux engagés sur les périmètres suivants :

Type d'aménagement	Nature des Travaux	Captages concernés
Aménagements du périmètre de protection immédiate	Fossés de drainage, Clôture, protection étanche de têtes de forage ...	Ballans " <i>Les Sablons</i> ", Brie sous Matha " <i>Chemin de Matha</i> ", Juicq " <i>Etray</i> ", Nieul Les Saintes " <i>La Métairie</i> ", La Jard " <i>Font Roman</i> ", St Sulpice d'Arnoult " <i>Bois Semé</i> ", Ste Lheurine " <i>Font de Cluzac</i> "
Rebouchage d'anciens puits/forages	Comblement des ouvrages avec des matériaux inertes	Dampierre sur Boutonne " <i>Les Mottes Forage profond</i> " St Pierre d'Oléron " <i>L'Aubier P</i> "
Réalisation et équipement de piézomètres de contrôle	Piezomètres pour le contrôle de niveau et prise d'échantillons afin de suivre la qualité de l'eau souterraine utilisée pour l'eau potable	Landrais " <i>Toutvent</i> "
Aménagements hydrauliques spécifiques	Aménagement du trop-plein des sources d'Authon, Aménagement d'un point d'eau à Clion	Authon " <i>Le Marais F2</i> " Clion sur Seugne " <i>Fontraud</i> "
Acquisitions de terrains	Terrains achetés dans le cadre de la convention avec la Safer afin de mettre en prairies permanentes des parcelles des périmètres de protection rapprochée	Landrais « <i>Toutvent</i> » Trizay « <i>Bouil de Chambon</i> » La Clisse « <i>La Roche</i> » St Vaize « <i>La Salle</i> »

Lors de la Commission Spécialisée Captages en Novembre 2012, la mise en place des plans d'alerte et des limitations de circulation dans les PPI a été initiée. La démarche doit se poursuivre en 2013, en collaboration avec les Services de l'Etat.

Inspection des périmètres de protection- Elle est menée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin de vérifier l'application des mesures définies dans les arrêtés préfectoraux, en concertation avec les élus locaux.

Une inspection a été menée en 2012 sur le captage de St Césaire « *Chez Veillon* ».

Inspection par l'Agence Régionale de Santé du captage de St Césaire «*Chez Veillon* » (Mai 2012).



• **Diagnostiques d'ouvrages d'eau potable**– Des diagnostics (caméra vidéo) ont eu lieu en 2012 sur les ouvrages suivants :

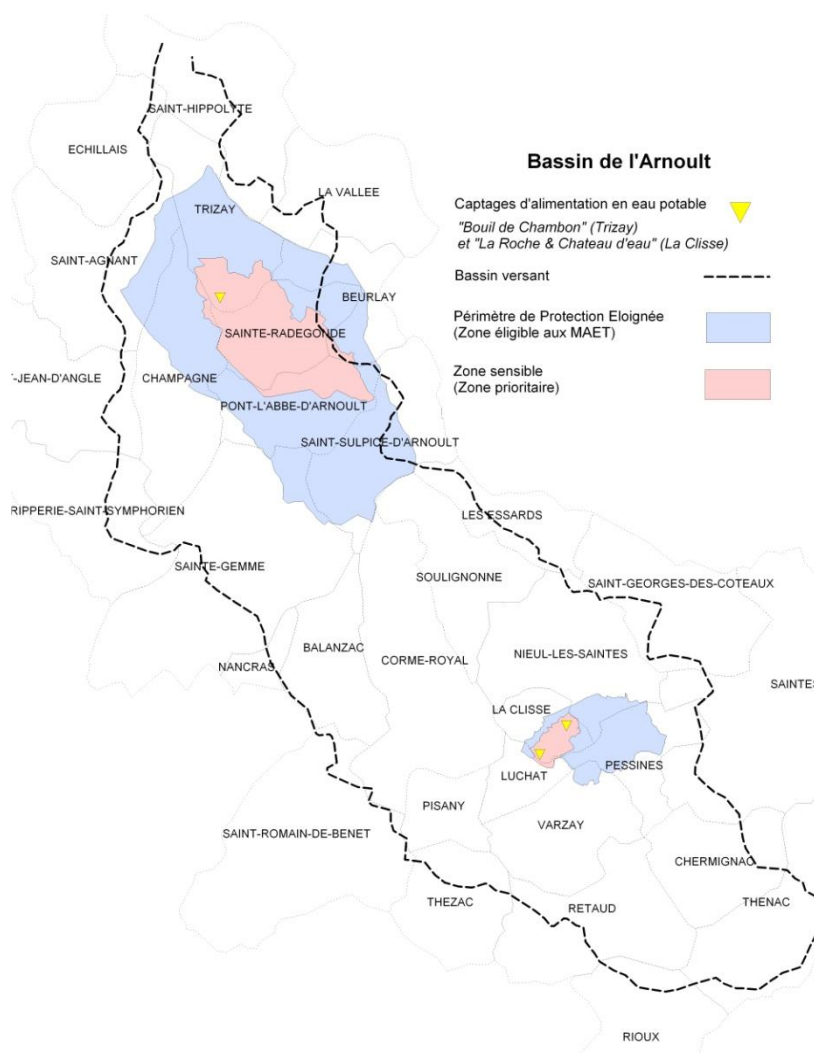
- Juicq « *Etray* »
- Marignac « *Roumenèche* »
- **St Césaire** « *Chez Veillon* » avec la mise en évidence d'une perforation sur le tubage à - 89m.

2.2.2 – La préservation des nappes libres ou phréatiques

La préservation des captages en nappe libre vis-à-vis des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates, phytosanitaires) a été engagée dans la vallée de l'Arnoult sur les ouvrages de Trizay « Bouil de Chambon » et La Clisse « La Roche et Château d'eau ».

2012 est la troisième année de mise en œuvre du Plan d'Actions Territorial (PAT) du bassin versant de l'Arnoult. Cette opération, inscrite au programme Re Sources, est financée par l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional Poitou-Charentes, le FEDER pour les plans d'entretien communaux et le Syndicat des Eaux

L'animation initiée en 2011 a été maintenue et diversifiée auprès de nouveaux partenaires (ACPEL, FDCETA, coopératives et négoce locaux)



- **Les actions engagées auprès de la profession agricole pour réduire les pollutions diffuses (nitrates, phytosanitaires).**

Des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET) sont proposées aux agriculteurs situés dans les zones sensibles des périmètres de protection. Les agriculteurs volontaires doivent préalablement réaliser **un diagnostic d'exploitation** permettant de situer leur exploitation et leurs pratiques vis-à-vis des risques de pollutions diffuses et ponctuelles de la ressource en eau souterraine. Des propositions d'amélioration sont ensuite élaborées. En 2012, 10 diagnostics d'exploitation ont été réalisés par le bureau d'études Envilys, dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Après ces diagnostics, les agriculteurs peuvent contracter des **MAET** qui sont des contrats passés avec l'Etat. L'exploitant s'engage dans des pratiques favorables à la qualité de l'eau (limitation de la fertilisation, remise en prairie,...), en contre partie d'une rémunération.

En 2012, 5 exploitants se sont engagés dans ces mesures et 2 exploitants engagés l'an passé ont ajouté des surfaces soit environ **185 hectares contractualisés**. L'objectif initial pour cette année était de **355 hectares** soit un objectif atteint à 53%.

Le Partenariat avec les Organisations Professionnelles Agricoles-

Une convention de partenariat a été signée avec la Chambre d'Agriculture 17 pour la réalisation d'actions avec la profession agricole.

Des formations, journées techniques et expérimentations ont été réalisées avec la chambre (*essais Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates en partenariat avec la coopérative de Beurlay, mesures de reliquats azotés, journées de formation,...*).

Différentes actions ont été réalisées à destination des coopératives et de leurs techniciens (coopérative de Beurlay, Charente Alliance).

Un partenariat a également été lancé avec :

- l'Agence de l'Eau et le réseau Agrobio PC/GAB 17 comprenant la présentation *d'itinéraire technique en maraîchage bio, la mise en relation de porteurs de projets en maraîchage bio avec d'éventuels cédants.....*
- l'Association Charentes-Poitou d'Expérimentations Légumières (ACPEL) et la Fédération Départementale des Centres d'Expérimentations techniques Agricoles (FDCETA)

- **Communication** – Elle est faite par la diffusion d'une lettre d'information aux exploitants agricoles du bassin et de journées de formation (élus, agriculteurs, ...). Une convention a également été signée avec l'association Planète Sciences, l'Inspection Académique et le Club de spéléologie à Saintes pour sensibiliser le public scolaire à la protection de la ressource en eau : « *A la découverte du bassin versant de l'Arnoult* ».

- **Les actions engagées auprès des collectivités.** Suite à une réunion de lancement réalisée au Syndicat des Eaux à l'attention des 30 communes incluses dans la vallée de l'Arnoult, 17 communes se sont portées volontaires pour mettre en place un plan d'entretien. 6 plans d'entretien ont été commencés.

- **Les acquisitions foncières dans les périmètres de protection** – Un partenariat entre la SAFER et le Syndicat permet à celui-ci d'être informé des ventes de terrains dans les périmètres éloignés ou rapprochés des captages afin de faciliter les échanges et/ou acquisitions foncières.



- **L'amélioration des connaissances : datation des eaux-** Un suivi de qualité est réalisé sur 3 points de l'Arnoult (en eau superficielle) et 2 points en eau souterraine (1 source et 1 captage AEP). Une étude de datation des eaux souterraines par l'université de Rennes a été lancée en 2010. Il s'agit de disposer d'éléments sur les temps de résidence de l'eau souterraine de façon à mieux connaître sa dynamique. Cette étude a été restituée à l'ensemble des partenaires du programme lors d'une journée consacrée à la qualité de l'eau en mars 2013.

2.2.3 – La préservation des nappes captives

Les ressources en nappe captive bénéficient d'une protection naturelle efficace. Le seul risque de pollution réside dans la présence de forages privés ne respectant pas l'isolation entre les eaux superficielles de médiocre qualité et la nappe profonde utilisée pour l'alimentation en eau potable.

La protection de ces nappes profondes passe par « *Le diagnostic et la mise en conformité des forages privés en Charente Maritime* » d'environ 120 forages privés situés autour de 26 forages d'eau potable.

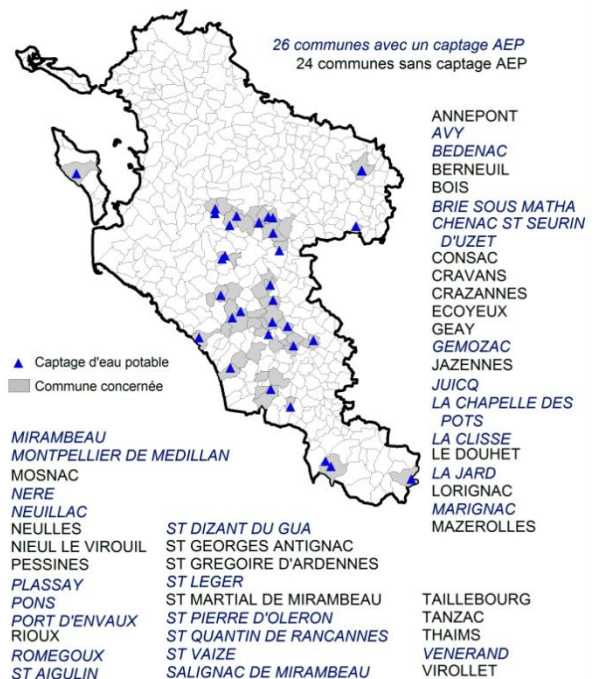
Il s'agit préalablement de vérifier la bonne isolation internappes avant d'engager d'éventuels travaux découlant du diagnostic. Cette opération pluriannuelle fait l'objet d'une *Déclaration d'Intérêt Général (DIG)*.

Réalisation de diagnostics- Durant l'hiver 2011/2012, la cinquième et dernière année du programme de diagnostics a été lancée pour les secteurs de Brie sous Matha, St Pierre d'Oléron, Chenac, La Clisse, St Dizant du Gua, Salignac de Mirambeau, Léoville et Ballans. 9 diagnostics ont été réalisés et 5 le seront durant l'année 2013.

Les opérations comportent le démontage de la pompe, l'inspection vidéo, les diagraphies, pompages et analyse d'eau sur l'ouvrage puis la repose de la pompe. Le bureau d'études Géo-aquitaine est mandaté pour synthétiser les résultats.

Au 31 Décembre 2012, 114 forages privés sur 120 prévus dans la DIG (soit 95%) ont été diagnostiqués.

Les 50 communes concernées par la mise en conformité des forages privés



Dépose de pompe immergée



Mise en place d'un atelier de diagraphies



Inspection vidéo de l'ouvrage

Les travaux de mise en conformité des forages privés ont été différés dans l'attente de l'élaboration par les services de la DDTM de futures règles de gestion spécifiques aux forages qui seront mis aux normes en nappe captive.

3 – La désaffectation des ouvrages

La mise en service de nouveaux forages liée à la restructuration des réseaux d'adduction d'eau potable entraîne la fermeture de captages ne présentant plus les garanties vis-à-vis des contraintes sanitaires actuelles. Après les visites sur le terrain avec l'ARS, la désaffectation des anciens captages d'eau potable pour 2012 est la suivante :

Commune	Lieu-dit	Date de désaffectation
Dompierre sur Charente	"Les Renfermis"	Mai 2012
St Georges du Bois	"Le Curé F ₂ "	Septembre 2012
Vandré	"Les 4 Fontaines"	Septembre 2012
Vouhé	"Terrain de Sport"	Septembre 2012
St Savinien	"Bellejoie"	Novembre 2012

4 – Les activités diverses

Contribution du service hydrogéologie à l'assainissement-

La station de traitements d'eaux usées d'Orignolles a été dotée d'un piézomètre de surveillance.

Communications & Colloques- La communication sur la préservation, la mise en valeur des nappes d'eau souterraine et sur les périmètres de protection a été poursuivie auprès des professionnels, du grand public, de la profession agricole, des élèves et étudiants (Lycée agricole de Saintes, Université La Rochelle,.....).

Aménagement de la station de mesures de débit de la Seudre à St André de Lidon- Le débit de la Seudre historiquement suivi à St André de Lidon est possible en période d'étiage grâce à la retenue et à la chute d'eau que provoque le passage d'une canalisation d'eau potable affouillée dans le lit mineur du cours d'eau.



Seuil de mesures généré par la canalisation affouillée

De façon à préserver tout à la fois la protection de la canalisation et continuer à utiliser cet obstacle pour le suivi des débits d'étiage de ce cours d'eau, le syndicat a aménagé un seuil de mesure et créé un ouvrage (« passe à poissons ») pour le passage d'espèces migratrices.



Aménagement du seuil après travaux : passe à poissons est située à gauche du seuil.

3 – Les travaux

▪ **Doublement du feeder LE THOU – LA PANONNIERE**

Ce projet a pour but la sécurisation de l’approvisionnement en eau du nord du Département et le renforcement de la capacité de transit en prévision de l’abandon de l’achat d’eau à Mervent.

Les travaux consistent en la fourniture et pose de 8,3 km de feeder fonte en diamètre 600 mm.

Le montant de l’opération s’élève à 3 540 000 € HT.



▪ **Approvisionnement en eau des communes de SURGERES et ST GEORGES DU BOIS suite à l’abandon des captage du Cornet et du Curé**

Suite à l’abandon des captages de Cornet à Surgères et du Curé à St Georges du Bois, des travaux de restructuration du réseau d’eau potable ont été étudiés à partir du réseau littoral, notamment du feeder Le Thou-Chambon-Bernay.

Les travaux engagés consistent en :

- la restructuration de l’interconnexion entre le château d’eau de tête de Surgères et la surpression vers Saint Georges du Bois :
- le renforcement et la sécurisation du surpresseur de Saint Georges du Bois :
- le démantèlement de l’unité de dénitrification du captage de Cornet :
- la désaffectation des deux captages :

Le montant total de l’opération s’élève à **150 000 € H.T.**

- **Raccordement de la ZAC de Beaulieu et de la ZI de Périgny sur le réseau du Syndicat de LA ROCHELLE NORD**

L'alimentation en eau potable de la ZAC de Beaulieu – Commune de PUILBOREAU et de la ZI de PERIGNY s'effectuait jusqu'à présent par le réseau de la Ville de La Rochelle, bien que situées sur le territoire du SIAE de la Région Nord de La Rochelle.

Afin de régulariser cette situation et de sécuriser l'alimentation du secteur, une interconnexion avec le réseau du Syndicat Nord a été réalisée en Fonte 200 sur 950 mètres pour la ZAC de Beaulieu et en PVC 140/160 sur 300 ml pour la ZI de PERIGNY, les piquages existants sur le réseau de la Ville de La Rochelle étant conservés en secours. Le montant de l'opération d'interconnexion s'établit à 350 000 € HT

La rétrocession des réseaux des 2 zones au Syndicat Nord s'est traduit par une indemnisation à hauteur de 184 673,35 € HT en faveur de la Ville de La Rochelle.

4 – Le financement

Le Syndicat des Eaux a financé ses dépenses d'équipement brut, soit **16 242 k€** sur ses ressources propres (autofinancement) et par l'encaissement de subventions dont 994 k€ du Conseil Général de la Charente-Maritime et 474 k€ des Agences de l'Eau. Le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire.

5 – Le Patrimoine Eau Potable

L'eau brute pompée dans les nappes et les eaux de surface doit être traitée, stockée et transportée à travers le département. Ces vastes réseaux de canalisations, réalisés initialement pour le réseau littoral dès les années 50 ont continué à être développés sur la côte puis dans l'intérieur du département à partir des années 1960. Ce patrimoine doit être entretenu et renouvelé régulièrement.

5.1 – Le Patrimoine du Syndicat des Eaux

- la nouvelle usine de traitement d'eau de surface d'une capacité de 60 000m³/j et de sa retenue d'eau brute de 1.5 Mm³ ;
- un réseau primaire de gros diamètre (500 à 700 mm), d'environ 400 km, étendu sur le littoral et les îles avec les capacités de stockage adéquats (plus de 30 000 m³) et stations de reprises associées;
- 60 champs captants d'eau potable ;
- 322 réservoirs ;
- 11 695 km de réseau d'eau potable.

5.2 – Les Extensions d'Eau Potable

5.2.1 – Programme 2012

Les dépenses engagées sont les suivantes :

- Crédits affectés **1 739 324 euros** en section d'investissement
211 700 euros en section d'exploitation
- Nombre de branchements : **658**
- Coût moyen par branchement : **2 965 euros HT**
- Nombre de lotissements privés(et assimilés : projets de logements sociaux , d'établissements pour personnes âgées dépendantes) et communaux : **19**
- Linéaire de canalisation : **21 368 ml**
- Coût moyen /ml : **91 € HT**

On note une augmentation du programme de **129 546 € (soit 7%)** en terme d'affectation de crédits par rapport à 2011.

Le programme 2012 représente le traitement de **247 opérations** d'extension de réseau d'eau potable.

5.2.2 – Dépenses réalisées

Ces dépenses correspondent aux travaux réalisés en 2012 et programmés en 2012 ou antérieurement.

Le montant des dépenses réalisées s'élève à **1 425 392 euros** en section d'investissement et **138 831 euros** en section d'exploitation.

*On note une diminution des dépenses réalisées de l'ordre de **117 607 euros**, sans doute due à des reports de projets de particuliers ou à des décalages de travaux de 2011 en 2012.*

5.2.3 – Financement

Lotissements communaux

Le Syndicat des Eaux continue à prendre en charge les extensions ou renforcements de réseaux sous domaine public nécessaires aux raccordements des lotissements aux réseaux publics existants dans la limite de 6100 euros par branchement.

Lotissements privés

Desserte intérieure du lotissement :

Dépense à la charge du lotisseur

Raccordement au réseau existant :

Participation financière du SYNDICAT des EAUX dans la limite de **6 100 euros** par branchement, le complément étant à la charge du lotisseur.

Le Syndicat des Eaux propose aux communes la mise en place d'une **PVR** (Participation Voirie et Réseaux) ou d'un **PUP** (Projet Urbain Partenarial) **dans la mesure du possible.**

5.3 – Les déplacements et aménagements de réseaux

Ces travaux correspondent aux aménagements de réseaux (déplacements, modifications, remise à niveau d'ouvrages de voirie dans le cadre d'un marché à bons de commande) nécessaires dans le cadre de travaux de voirie, d'implantation de canalisations en terrains privés notamment.

5.3.1 – Programme 2012

- Crédits affectés **1 911 500 euros ht** en section d'investissement
160 010 euros ht en section d'exploitation

soit une augmentation de **432 960 € (26%)** par rapport aux crédits affectés en 2011

- Plusieurs travaux d'importance font partie de ce programme :
 - la mise en place de compteurs de sectorisation
 - l'aménagement d'un giratoire sur la RD 273 à La Brée les Bains
 - le déplacement de réseau au passage à niveau de Chambon

- la restructuration de réseau aux barrages des « Enfreneaux » à Marans
- la restructuration de réseau en parallèle de l'aménagement de la RD 134 à Saint Georges Antignac
- le déplacement de canalisation pour l'aménagement routier après la suppression du passage à niveau SNCF de Saint Pierre d'Amilly
- la remise à niveau d'ouvrages de voirie (bouches à clé,.....) Ces travaux étaient jusqu'à présent confiés à une seule entreprise ; désormais ils sont réalisés par les exploitants des réseaux : régie du Syndicat (RESE) ou exploitants privés au travers de marchés à bons de commandes ; ils peuvent aussi être réalisés dans le cadre d'un accord avec le Département par les entreprises retenues pour réaliser les travaux de voirie.

Le programme d'aménagement de réseaux 2012 représente le traitement de **126 opérations** d'aménagement de réseaux eau potable.

5.3.2 – Dépenses réalisées en 2012

986 387 euros sur programmes 2012 et antérieurs en section d'investissement et **179 421 euros** en section d'exploitation.

Ces dépenses varient tous les ans en fonction des besoins.

5.3.3 – Financement

Fonds propres du SYNDICAT des EAUX

5.4 – Le renouvellement des réseaux d'eau potable

Le Syndicat s'est fixé comme objectif de renouveler son patrimoine déployé sur le territoire départemental.

Le vieillissement des réseaux (corrosion, cassures par tassement de sol, fuites aux joints,...) et des bâtiments et ouvrages de génie civil nécessite leur renouvellement progressif.

8,2 M€/an ont été engagés en autofinancement pour pouvoir remplacer les ouvrages dont la durée de vie est estimée à 50 ans pour les réseaux d'eau et à 80 ans pour le génie civil.

5.4.1 – Programme 2012

Quelques informations à retenir :

<u>Crédits affectés</u> :	7,5 M€ en section d'investissement (maîtrise d'ouvrage Syndicat des Eaux ou maîtrise d'ouvrage déléguée)
	0,7 M€ en section d'exploitation (maîtrise d'ouvrage Collectivités)

5.4.2 – Dépenses réalisées

Les dépenses correspondent aux travaux réalisés en 2012, programmés en 2012 ou antérieurement.

Le Syndicat est intervenu notamment à Aigrefeuille (172 000 €), Fouras (250 000 €) La Chapelle des Pots (421 000 €), Loulay (210 000 €), St Georges de Didonne (189 000 €), St Palais sur Mer (260 000 €), Syndicat de Chenac (472 000 €), Syndicat de La Rochelle-Nord (1 227 500 €), Syndicat des Rives de la Seudre (533 500 €), et en parallèle de l'assainissement avec Ardillières (134 000 €), Cram-Chaban (140 000 €), Lorignac (180 000 €)...

5.5 – L'entretien et la réhabilitation des ouvrages d'eau potable

5.5.1 – Réhabilitation

Les dépenses réalisées en 2012 s'élèvent à **394 422 euros ht**, elles correspondent à la poursuite du programme mis en place en 2008 comprenant deux lots géographiques NORD et SUD. Les travaux ont été retardés suite à des problèmes d'exploitation des ouvrages concernés.

En 2012, le Syndicat a lancé un diagnostic concernant la réhabilitation de 43 nouveaux ouvrages, ce diagnostic a été complété par un diagnostic amiante. L'appel d'offres de ce programme sera lancé en début d'année 2013 ; il comprendra deux lots géographiques et une tranche ferme et quatre tranches conditionnelles par lot.

5.5.2 – Entretien

Un marché à bons de commande permet de répondre aux besoins. En 2012 le montant des travaux réalisés s'élève à **55 638 € ht** correspondant à **10** bons de commande.

Le marché à bons de commande se terminera en mars 2013 ; une nouvelle consultation d'entreprises est prévue pour la mise en place d'un nouveau marché.

5.5.3 – Financement

Fonds propres du SYNDICAT des EAUX
